

59.2016.00077



Direction Territoriale Nord-Pas de Calais

Service Maîtrise d'Ouvrage

Cellule Dragages

Courrier arrivé

06 JUIL. 2016

DDTM du Nord / SEE

| | |
|------------|--|
| SEE | A Lille, LP |
| I. Doresse | |
| S. Menage | Monsieur le Préfet |
| Police | Direction Départementale des Territoires et de la Mer 59 |
| BC | |
| PE | 62, Boulevard de Belfort - CS 90007 |
| MIS | 59 012 Lille cedex |
| OS | à l'attention des service de police de l'eau |
| A | |
| | |
| | |
| | |

28 JUIN 2016

Objet : Dossier de demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du Code de l'environnement.
 Référence : SMO/Dragages/JS/2016/041
 Affaire suivie par : Jérémie Somon / Clément Grzegorek
 PJ : dossiers d'Autorisation UHC n° 5,6,9 et 14

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Monsieur Charles BIZIEN, agissant en qualité de Chef du Service Maîtrise d'Ouvrage de la Direction Territoriale Nord-Pas-de-Calais de Voies Navigables de France, demande l'autorisation de procéder aux opérations de dragages des unités Hydrographiques n° 5,6,9 et 14 pour les dix années précédant l'autorisation administrative.

- Les opérations de dragage des voies d'eau concernée sont soumises au régime de l'autorisation en application des rubriques 3.2.1.0 et 3.1.5.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement.
- Les dossiers de demandes d'autorisations rentrent dans la catégorie n° 21 du décret d'application n°2011-2019 du 29 décembre 2011, portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, ce décret est entré en vigueur le 1^{er} juin 2012.

Vous trouverez, ci joint les dossiers de demandes d'autorisations sous la forme de document unique comprenant chacun l'étude d'impact sur l'environnement et l'étude d'incidence Natura 2000.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Maîtrise d'Ouvrages



Charles Bizien

SPE/ Arrivée le :

- 6 JUIL. 2016

N° 952 (UHC9)



Ensemble des activités, produits et services liés à la gestion et l'aménagement des terrains de dépôt de sédiments de curage de VNF-DT Nord-Pas-de-Calais

copie DDTM 62

37, rue du Plat – BP 725 – 59034 Lille cedex
 T. +33 (0)3 20 15 49 70 F. +33 (0)3 20 15 49 71 www.vnf.fr

Établissement public de l'État à caractère administratif,
 article L 4311-1 du code des transports TVA intracommunautaire FR 89 130 017 791
 SIRET 130 017 791 00026, Compte bancaire : DRFIP Nord Pas-de-Calais et du Nord
 N° 10071 59000 00001004016 82, IBAN FR76 1007 1590 0000 0010 0401 682, BIC n°TRPUFRP1



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

1605/RE

RECOMMANDE AVEC AR

Monsieur le Directeur territorial Nord – Pas-de-Calais
Voies Navigables de France

37, rue du Plat
BP 725

59034 LILLE cedex

LILLE, le

28 NOV. 2016

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé en date du 06 juillet 2016, un dossier d'autorisation au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, enregistré sous le numéro **59-2016-00077**, relatif à l'opération suivante :

**« Plan de gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage d'entretien (PGPOD)
- UHC 9 « Scarpe Inférieure ».**

Des observations sur la régularité vous ont été formulées par courrier en date du 1^{er} août 2016. Le délai réglementaire de 3 mois étant dépassé sans qu'aucune réponse de votre part ne soit intervenue, je me vois donc dans l'obligation de déclarer un **refus tacite à votre dossier** (article 7 du décret n°2014-751 du 1^{er} juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014).

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre à l'adresse indiquée en bas de page, un nouveau dossier d'autorisation unique.

J'attire votre attention sur le fait que la réalisation de travaux soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau sans accord est passible de sanctions pénales.

Céline WOLICKI, en charge de l'instruction de ce dossier, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03.28.03.84.18 – mail : celine.wolicki@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,

Isabelle DORESSE

Copie à Monsieur le Responsable de la Délégation territoriale du Douaisis-Cambrésis